

comme « demi-dixième de deux petites pièces d'argent
 « yssues de la montagne de Chanereulz, pesant 4 marcs
 « 3 onces 21 deniers, que Jehan de Vauzelle (1) du mur des
 « Barrois en l'evesche de Roddes a porte a la monnoie de
 « Lyon, parce que à Villefranche de Rouergue n'y est forge
 « aucune monnoie, et a Orlyac pareillement pour le grant
 « dangier de peste.... Lequel (de Vauzelle) a jure que au
 « dit pays il n'est païé que le demy dixiesme. » (B).

Le 9 sept. 1525, la somme de 6 liv. 10 d. fut payée au
 receveur pour le droit domanial sur une pièce « yssue des
 « regrets de la montaigne de Meyterez » pesant 3 m. 4 o.
 23 d. d'argent, et 155 liv. de plomb et 2 quint. 70 liv. de
 litharge. Le 20 octobre André Fadel et consorts livrèrent au
 receveur 112 sols 10 den. pour le dixième d'une pièce « ys-
 « sue de la montaigne de Cosne, » pesant 2 m. 6 o. d'argent
 et 5 quint. de plomb. Le 22 décembre les sieurs de Cha-
 mosset, Simon Frère (2) et consorts versèrent entre les mains
 du receveur la somme de 28 liv. 4 s. 10 d. pour le dixième
 « de deux pieces yssues de la montaigne de Montizuel, li-
 « vrées à la monnoye du roy, pesant ensemble 13 m. 6 o.
 « 12 d. d'argent, 16 quint. 80 liv. lictarge et 7 quint. de
 « plomb. » Antoine Teste (3) et consorts payèrent 8 liv. 17 s.
 2 d. pour le droit d'une pièce d'argent « yssue de ladite
 « montaigne de Montizuel et de Saint-Germain. » La
 compagnie Chamosset versa encore au receveur la somme
 de 22 s. 8 d. pour le droit sur une petite pièce d'argent
 « yssue de la montaigne de la Guynote. » La même com-
 pagnie paya 20 liv. 8 s. 2 d. pour le dixième d'une pièce
 d'argent « yssue de la montaigne de Meyterez ; » puis pour

(1) D'une famille consulaire de Lyon.

(2) Il ya une famille consulaire de ce nom.

(3) Id. id.